

AIDE MÉDICALE D'ÉTAT : DEUX DÉCRETS POUR FAIRE « LA CHASSE AUX ÉTRANGERS »



A droite toute pour le gouvernement

Après l'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), puis du projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2026, c'est sans surprise que le gouvernement Lecornu dévoile son véritable agenda : revenir sur ses engagements et enchaîner les décrets, en réintroduisant sans autre forme de débat des mesures plus délétères les unes que les autres, le tout sans débat démocratique. En effet, un décret est un acte réglementaire unilatéral pris par le président de la République ou le Premier ministre, le décret étant à la main de l'exécutif.

Dans les décrets, le venin !

Deux décrets viennent de paraître au Journal officiel du 6 février 2026 qui s'attaquent à l'AME (Aide médicale d'État). Ce dispositif permet aux étrangers présents sur le territoire français depuis plus de trois mois et en attente de leurs papiers d'accéder à des soins médicaux et hospitaliers dans la limite des tarifs de la sécurité sociale et d'un panier de soins.

Ces deux textes modifient lourdement les conditions d'obtention de l'AME avec de graves conséquences pour leurs bénéficiaires.

1er décret : d'abord le fichage

Le premier décret ouvrira l'accès aux données personnelles des étrangers, issues des fichiers de l'assurance maladie, aux agents consulaires ainsi qu'aux agents des services centraux des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Cette mesure, en donnant accès à ces données sensibles, ouvre la voie à des moyens de traque dangereux, surtout si un pays bascule dans un régime aux dérives autoritaires. « Cerise sur le gâteau » : elle rend nos collègues de la Sécurité sociale complices malgré eux de cette politique nauséabonde envers les étrangers.

2ème décret :

Le second décret, quant à lui, durcit les conditions d'accès à l'AME, en complexifiant les documents permettant d'en bénéficier. Pour des personnes qui, souvent, ont fui leur pays sans rien, cette mesure d'exclusion est particulièrement grave. Elle entraînera des retards dans le recours aux soins, voire des renoncements à ces soins, avec des conséquences directes sur la santé publique.

Pire encore, cette mesure populiste, visant à flatter certaines opinions et dépourvue de tout fondement scientifique, est à contre-courant d'un point de vue budgétaire. En effet, exclure des soins aujourd'hui, c'est la certitude de devoir les assurer demain en urgence pour des pathologies plus avancées, avec des coûts bien plus importants.

Pour le Gouvernement, Il faut séduire l'extrême droite au prix de la santé publique et des plus fragiles

L'objectif affiché au nom de la « lutte contre la fraude » est clair : séduire l'électorat de la droite et de l'extrême droite, en stigmatisant toujours plus les étrangers les plus précaires, au risque de conséquences désastreuses pour la santé publique.

Cette chasse aux étrangers ne s'arrête pas là pour le gouvernement : À compter du 1^{er} juillet 2026, les étudiants internationaux extra-communautaires (hors UE/EEE/Suisse) ne seront plus éligibles à l'APL s'ils ne sont pas boursiers (Art. 67 du PLF 2026).

Pour autant, il n'y a pas de fatalité. Les véritables causes de nos difficultés : la dégradation des services publics, le manque de moyens, la complexité croissante de l'accès aux droits, mais aussi une atmosphère actuelle de stigmatisation qui dresse systématiquement les uns contre les autres, et affaiblit notre modèle social.

Plus que jamais, emparons-nous et portons notre projet du 100% Sécu, qui porte en son cœur une solidarité universelle, par la Sécurité sociale et pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.